

**PROVINCE DE QUÉBEC - CANADA
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO**

Règlement numéro 399-2016

Règlement modifiant le règlement numéro 266-2000
concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les
endroits publics

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Malo tenue le neuvième jour de mai de l'an deux mille seize et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Jacques Madore et les conseiller-ère-s, Benoit Roy, Christine Riendeau, René Morier, Vincent Tremblay, Robert Fontaine et Marc Fontaine, la résolution 2016-05-84 décrétant l'adoption du règlement modifiant le règlement numéro 266-2000 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge nécessaire de modifier le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin d'assurer le bien-être général sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo;

ATTEND QU' avis de motion a été régulièrement donné le 11 avril 2016 par le conseiller Benoit Roy;

ATTENDU QUE l'application des règlements municipaux par la Sûreté du Québec est facilitée par une uniformisation desdits règlements;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

et résolu que le règlement suivant soit adopté :

Le présent règlement modifie le règlement numéro 266-200 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics adopté le 12 avril 2000 par la municipalité de Saint-Malo.

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Arcicle 2 L'article 17 du présent règlement est abrogé et remplacé par le suivant :

«Article 17 du règlement Injures à un policier
Il est défendu à toute personne d'injurier ou de blasphémer contre ou encore de cracher sur un agent de la paix dans l'exercice de ses fonctions.»

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

JACQUES MADORE,
MAIRE

ÉDITH ROULEAU,
DIRECTRICE GENERALE ET
SECRETAIRE-TRESORIERE

Avis de motion : 14 mars 2016
Adoption : 9 mai 2016
Affichage : 18 mai 2016